

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments, autorisations et opérations sur dérivés de gré à gré
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis de publication

Avis 21-336 du personnel des ACVM et de consultation : *Propositions de modification de la méthode d'examen des droits relatifs aux données de marché en temps réel facturés aux professionnels*

(Voir section 7.1 du présent bulletin)

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

L'AMF publie dans cette section la liste des décisions imposant une sanction administrative pécuniaire à l'encontre des émetteurs, des initiés et des preneurs fermes. Les décisions de révision de ces sanctions administratives pécuniaires sont publiées à la section 6.4.4, distinctement des sections 6.4.1, 6.4.2 et 6.4.3 qui contiennent les décisions initiales imposées à la suite d'un défaut de respecter (i) une disposition prévue au titre III de la Loi sur les valeurs mobilières (« LVM »), (ii) les articles 96 à 98 LVM ou encore (iii) les articles 6.1 (1) et 6.2 (2) du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (article 274.1 LVM, et articles 271.13, 271.13.1 et 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (« RVM »)).

6.4.1 Émetteurs assujettis (Documents d'information périodique)

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs assujettis à la suite d'un défaut de respecter une disposition prévue au titre III de la LVM (article 274.1 LVM et articles 271.13 et 271.15 RVM).

271.13 RVM

Tout émetteur assujetti qui contrevient à une disposition du titre III de la Loi, parce qu'il a fait défaut de déposer un document d'information périodique, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par document pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ par émetteur au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'AMF.

Le tableau produit ci-dessous indique le nom de l'émetteur concerné, la date à laquelle la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire a été rendue ainsi que le montant imposé.

Émetteur	N° référence	Date de décision	Montant imposé
PLANET BASED FOODS GLOBAL INC.	2026-IC-1066689	2026-10-16	2 800,00 \$

6.4.2 Initiés (Déclarations)

Aucune information.

6.4.3 Émetteurs ou Preneurs fermes (Déclarations de placement avec dispense)

Les tableaux publiés dans cette section présentent les décisions de sanctions administratives pécuniaires imposées aux émetteurs et aux preneurs fermes à la suite d'un défaut de déposer une déclaration de placement avec dispense dans le délai prévu au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (article 274.1 LVM, articles 271.13.1 et 271.15 RVM).

271.13.1 RVM

Tout émetteur ou tout preneur ferme qui contrevient au paragraphe 2 de l'article 6.1 et au paragraphe 2 de l'article 6.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21), parce qu'il a fait défaut de déposer une déclaration de placement avec dispense, est tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire de 100 \$ par déclaration pour chaque jour ouvrable au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$ par émetteur ou preneur ferme, selon le cas, au cours d'un même exercice financier de l'Autorité.

271.15 RVM

Une sanction administrative pécuniaire est exigible à compter du moment où l'Autorité en transmet avis.

L'imposition d'une sanction administrative pécuniaire, en application de l'article 271.13.1 RVM, est sans préjudice quant à tout autre recours dont peut se prévaloir l'AMF.

Les tableaux produits ci-dessous indiquent le nom de l'émetteur ou du preneur ferme concerné, la date à laquelle la décision d'imposer une sanction administrative pécuniaire a été rendue ainsi que le montant imposé.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Émetteur ou preneur ferme	N° référence	Date de décision	Montant imposé
IRRUPTIVE METALS CORP.	2026-IC-1066700	2026-10-16	100,00 \$
JAYDEN RESOURCES INC.	2026-IC-1066703	2026-10-16	600,00 \$
OLIGO MÉDIC INC.	2026-IC-1066694	2026-10-16	300,00 \$
RAKOVINA THERAPEUTICS INC. - FORMERLY, VINCERO CAPITAL CORP.	2026-IC-1066684	2026-10-16	1 000,00 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

6.4.4 Décisions de révision

Les tableaux ci-dessous présentent les informations relatives aux décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires.

Il s'agit plus particulièrement des cas où l'AMF, dans le cadre d'un processus de révision, a décidé de maintenir, de réduire ou encore d'annuler le montant de la sanction administrative pécuniaire précédemment imposée.

6.4.4.1 Émetteurs assujettis (Documents d'information périodique)

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les émetteurs assujettis.

Aucune information.

6.4.4.2 Initiés (Déclarations)

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les initiés.

Aucune information.

6.4.4.3 Émetteurs ou Preneurs fermes (Déclarations de placement avec dispense)

Le tableau publié dans cette section présente les décisions de révision de sanctions administratives pécuniaires qui concernent les déclarations de placement avec dispense des émetteurs ou preneurs fermes.

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
ALGOMA CENTRAL CORPORATION	2026-10-22	Ontario
ANTHROPIC, PBC	2026-10-26	Ontario
PORTEFEUILLE FNB DIVIDENDES ÉQUILIBRÉS EVOLVE	2026-10-23	Ontario
PORTEFEUILLE FNB DIVIDENDES TOUTES ACTIONS EVOLVE		

¹ Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel le visa est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 1 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*:

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE CROISSANCE INDICIEL PLUS PORTEFEUILLE UNIFIÉ ELITE MODÉRÉ INDICIEL PLUS	2026-10-21		Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve-et-Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
CADC RESERVE TRUST	2026-10-26		Ontario
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES RECHERCHE MIXTE MFS PMSL FONDS D' ACTIONS MONDIALES RECHERCHE MIXTE MFS PMSL	2026-10-26		Ontario
FONDS DE CROISSANCE MONDIALE FONDS PORTEFEUILLE FNB D' ACTIONS MANUVIE FONDS PORTEFEUILLE FNB DE REVENU FIXE MANUVIE FONDS PORTEFEUILLE FNB INGÉNIEUX DE DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE	2026-10-27		Ontario
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE AUDACIEUSE PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE BOURSIÈRE MAXIMALE PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE	2026-10-23		Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - REVENU			
PORTEFEUILLE FNB GÉRÉ TD - REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE			
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE AUDACIEUSE			
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE BOURSIÈRE MAXIMALE			
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - CROISSANCE ÉQUILIBRÉE			
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - REVENU			
PORTEFEUILLE GÉRÉ TD - REVENU ET CROISSANCE MODÉRÉE			

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'AMF en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport*. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour laquelle le visa de modification du prospectus est réputé octroyé par l'AMF en vertu du paragraphe 2 de l'article 9B.5 du *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Date du visa réputé octroyé (EEBC) ¹	Autorité principale ²
FONDS FIDELITY POTENTIEL MONDIAL	2026-10-27		Ontario
FNB GLOBAL X INDICE DE ROBOTIQUE ET D'IA (« RBOT »)	2026-10-27		Ontario
FNB GLOBAL X INDICE DES PRODUCTEURS DE LITHIUM (« HLIT »)			
FNB GLOBAL X INDICE DES PRODUCTEURS DE CUIVRE (« COPP »)			
FNB GLOBAL X INDICE URANIUM (« HURA »)			
FNB GLOBAL X INDICE D'ASSURANCES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE (« SAFE »)			
POLAR MULTI-STRATEGY ALTERNATIVE FUND	2026-10-23		Ontario

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

² Si l'AMF agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'AMF ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières. Il contient également la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'AMF un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable de base de l'émetteur établi bien connu pour lequel un visa est réputé avoir été octroyé par l'AMF :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-16	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-05
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-21	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-22	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-22	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-22	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-22	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2025-09-10
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-26	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-26	2026-10-02

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-26	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-26	2026-10-02
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-26	2026-10-02
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-20	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-21	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-22	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-23	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-26	2025-05-29
BANQUE DE MONTRÉAL	2026-10-26	2025-05-29
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-20	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-21	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-22	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-23	2026-06-26

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-26	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-26	2026-06-26
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-26	2026-06-26
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-19	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-22	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-26	2026-03-25
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-26	2026-03-25
DEEP SEA MINERALS CORP.	2026-10-26	2026-07-28
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-10-22	2025-03-31
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	2026-10-22	2025-03-31
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-20	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-21	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-22	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-23	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12
LA BANQUE DE NOUVELLE - ECOSSE	2026-10-26	2026-03-12

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-20	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-21	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-21	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-21	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-21	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-21	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-22	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-23	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable, du prospectus préalable de base de l'(EEBC) ¹ ou du prospectus simplifié
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24
LA BANQUE TORONTO-DOMINION	2026-10-26	2026-09-24

¹ (EEBC) : Émetteur établi bien connu.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR+ à l'adresse : www.sedarplus.ca.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'AMF publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'AMF ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
1470350 B.C. LTD.	2026-10-15	16 500 090 \$
9347-9392 QUÉBEC INC.	2025-09-19	600 287 \$
ANS EXPLORATION CORP.	2026-10-13	728 454 \$
ANTRIM BALANCED MORTGAGE FUND LTD.	2026-10-15 au 2026-10-22	4 378 086 \$
ASHLEY GOLD CORP.	2026-10-19	1 446 186 \$
AVANEW SFR REIT MUTUAL FUND TRUST	2025-12-09	13 614 216 \$
BANK JULIUS BAER & CO. LTD. , GUERNSEY BRANCH	2026-10-13	1 422 200 \$
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-20	5 010 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	2026-10-23	1 000 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-15	2 000 000 \$
BANQUE NATIONALE DU CANADA	2026-10-16	1 426 500 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	3 081 294 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	2 550 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-20	3 233 825 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-23	3 035 000 \$
BANQUE ROYALE DU CANADA	2026-10-21	2 500 000 \$
CHIP MORTGAGE TRUST	2026-10-20	145 500 000 \$
CONDOR ENERGIES INC.	2026-10-15	43 283 000 \$
CORPORATION CHARBONE (AUPARAVANT CORPORATION CHARBONE HYDROGENE)	2026-09-08	1 500 000 \$
DÉFENSE THERAPEUTIQUE INC.	2026-10-20	160 000 \$
EPIPHANY LEGACY INVESTMENT MUTUAL FUND TRUST	2026-10-13	556 757 \$
FORGE RESOURCES CORP. FORMERLY, BENJAMIN HILL MINING CORP.	2026-05-07	2 656 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
GRIZZLY DISCOVERIES INC.	2026-10-16	359 875 \$
HOMELAND CRITICAL MINERALS CORP.	2026-10-21	552 000 \$
IAMBIC THERAPEUTICS, INC.	2026-10-16	1 415 400 \$
ILIOS ELEMENTS LTD.	2026-10-16	425 000 \$
IMMO FINANCE CAPITAL S.E.C.	2026-10-15 au 2026-10-23	1 250 000 \$
KOHO FINANCIAL INC.	2026-06-05	22 681 853 \$
LIFE INSURANCE LIQUIDITY OPTIONS LP	2026-10-19	80 000 \$
LUCKY MINERALS INC.	2026-10-13	350 000 \$
MIRU SMART TECHNOLOGIES CORP.	2026-10-16	2 830 800 \$
NCL CORPORATION LTD.	2026-10-15	53 235 000 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES INCOME TRUST	2026-10-15	842 584 \$
NEWLOOK CAPITAL DENTAL SERVICES TRUST	2026-10-15	363 358 \$
NOREA CAPITAL I, S.E.C.	2026-10-16	3 195 392 \$
OPTIMA PROPERTIES IV LIMITED PARTNERSHIP	2026-10-09	11 406 660 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
PEER CAPITAL CORPORATION	2026-10-13 au 2026-10-23	552 620 \$
PLACEMENTS OMÉGA S.E.C.	2026-10-13 au 2026-10-20	1 400 000 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2025-09-04	161 524 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2026-10-20	7 033 \$
PLATFORM ADVISOR, LLC	2025-04-01	6 810 \$
POLARIS PRIVATE EQUITY GROUP LIMITED PARTNERSHIP	2025-11-21	27 635 088 \$
ROCKY SHORE GOLD LTD.	2026-10-15	1 977 926 \$
SENTINELONE, INC.	2026-10-16	18 400 200 \$
SKYLINE APARTMENT REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-10-16 au 2026-10-23	839 961 \$
SMARTCENTRES REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-10-14	450 000 000 \$
SPC-X FLYERS CO-INVEST-B LP	2026-10-16	268 926 000 \$
TECHNOLOGIES BORÉAS INC.	2026-10-14	6 989 536 \$
TONBO IMAGING INDIA LIMITED	2026-10-21	1 636 801 \$
TOYOTA CREDIT CANADA INC.	2026-10-20	702 952 290 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
TRIPLE HAIR GROUP INC.	2026-10-14	7 968 141 \$
UNBUZZD WELLNESS INC.	2026-10-16 au 2026-10-21	1 080 000 \$
VANEDGE CAPITAL IV LIMITED PARTNERSHIP	2026-07-27	78 925 000 \$
VORTEX METALS INC.	2026-10-14	605 000 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ARBOUR LANE CREDIT OPPORTUNITY FUND IV (C), L. P.	2026-09-09 au 2026-09-09	68 990 000 \$
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2026-10-22 au 2026-10-22	195 040 \$
FONDS ACCRÉDITIVE MEI II	2026-10-15 au 2026-10-15	14 833 510 \$
PGIF V USD FEEDER (LUXEMBOURG) SCSP	2026-09-02 au 2026-09-02	13 863 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'AMF.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'AMF, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.7 AGRÉMENTS, AUTORISATIONS ET OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

Aucun nouveau contenu n'est désormais publié dans cette section.

Un émetteur qui lance une offre publique d'achat, de rachat ou d'échange dépose l'offre et la note d'information afférente à celle-ci sur SEDAR+. Pour consulter ces documents ou effectuer une recherche à l'égard de ceux-ci, veuillez-vous rendre au site Internet de SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

6.8.2 Dispenses

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

Aucune information.

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION**RAPPORTS TRIMESTRIELS**

	Date du document
407 INTERNATIONAL INC.	2026-09-30
AMERICAN EXPRESS COMPANY	2026-09-30
AT&T INC.	2026-09-30
CELESTICA INC.	2026-09-30
CENTR BRANDS CORP.	2026-08-31
CLEGHORN MINERALS LTD.	2026-09-30
INTERNATIONAL BUSINESS MACHINES CORP.	2026-09-30
MORGUARD NORTH AMERICAN RESIDENTIAL REAL ESTATE INVESTMENT TRUST	2026-09-30
MULLEN GROUP LTD.	2026-09-30
NEXCEL METALS CORP.	2026-08-31
OROSUR MINING INC.	2026-08-31
PRAIRIESKY ROYALTY LTD.	2026-09-30
PRECISION DRILLING CORPORATION	2026-09-30
PULSE SEISMIC INC.	2026-09-30
RESOLVE ÉNERGIE INC. (ANCIENNEMENT QNB MÉTAUX INC.)	2026-08-31

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
RESSOURCES GÉOMÉGA INC.	2026-08-31
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	2026-09-30
SNDL INC.	2026-09-30
SPACE EXPLORATION TECHNOLOGIES CORP.	2026-09-30
STORAGEVAULT CANADA INC.	2026-09-30
TRICAN WELL SERVICE LTD.	2026-09-30
WASTE CONNECTIONS, INC. (FORMERLY PROGRESSIVE WASTE SOLUTIONS LTD.)	2026-09-30
WINDFALL GEOTEK INC.	2026-08-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORPORATION MINIÈRE TROILUS	2026-07-31
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2026-06-30
MINES ABCOURT INC.	2026-06-30
NAV CANADA	2026-08-31
ORGANTO FOODS INC.	2025-12-31
REVIVAL GOLD INC.	2026-06-30
STRATEGIC RESOURCES INC.	2026-06-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
THREED CAPITAL INC.	2026-06-30

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CORPORATION MINIÈRE TROILUS	2026-07-31
GOLIATH RESOURCES LIMITED	2026-06-30
MINES ABCOURT INC.	2026-06-30
NAV CANADA	2026-08-31
ORGANTO FOODS INC.	2025-12-31
REVIVAL GOLD INC.	2026-06-30
STRATEGIC RESOURCES INC.	2026-06-30
THREED CAPITAL INC.	2026-06-30

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
1844 RESOURCES INC., FORMERLY, GESPEG RESOURCES LTD.	
CLEAN AIR METALS INC.	
COLOURED TIES CAPITAL INC.	
EMERGE COMMERCE LTD.	
FNB GLOBAL X INDICE D'ASSURANCES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE	

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

FNB GLOBAL X INDICE DE ROBOTIQUE ET D'IA

FNB GLOBAL X INDICE DES PRODUCTEURS DE CUIVRE

FNB GLOBAL X INDICE DES PRODUCTEURS DE LITHIUM

FNB GLOBAL X INDICE URANIUM

FONDS D' ACTIONS CANADA PLUS FRANKLIN CLEARBRIDGE
(AUPARAVANT FONDS D' ACTIONS CANADA PLUS FRANKLIN
BISSETT)

FONDS D' ACTIONS ESSENTIELLES MONDIALES FRANKLIN

FONDS D' ACTIONS MONDIALES SANS RESTRICTION FRANKLIN
(AUPARAVANT FONDS D' ACTIONS MONDIALES DURABLES FRANKLIN
MARTIN CURRIE)

FONDS DE CROISSANCE MONDIALE FRANKLIN

FONDS D' INNOVATION FRANKLIN

GENERATION MINING LIMITED

GRAPHENE MANUFACTURING GROUP LTD.

INTERNATIONAL PARKSIDE PRODUCTS INC.

INVESQUE INC.

PERSEUS MINING LIMITED

PLURILOCK SECURITY INC. FORMERLY LIBBY K INDUSTRIES INC.

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

Date du document

RESSOURCES GÉOMÉGA INC.

TERRA BALCANICA RESOURCES CORP.

VIZSLA COPPER CORP.

WESTGOLD RESOURCES LIMITED

ZYMEWORKS INC.

NOTICE ANNUELLE

Date du document

CORPORATION MINIÈRE TROILUS

2026-07-31

NAV CANADA

2026-08-31

ORGANTO FOODS INC.

2025-12-31

AVIS D'EMPLOI DU PRODUIT

Date du document

AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE